



AGIR SUR LE LIEN SOCIAL ET LA SANTÉ MENTALE

Quels rôles pour les collectivités territoriales et les démarches territoriales de santé (CLS, ASV, CLSM) ?

www.fabrique-territoires-sante.org
contact@fabrique-territoires-sante.org

20 rue Dieumegard
93400 Saint-Ouen-sur-
Seine

Siret — 537 674 707 00048

TABLE DES MATIÈRES

1. LE LIEN SOCIAL, ISOLEMENT SOCIAL, SANTÉ MENTALE DE QUOI PARLE-T-ON ?
2. LES FACTEURS DE L'ISOLEMENT SOCIAL / LIEN SOCIAL
3. QUEL RÔLE POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES DYNAMIQUES TERRITORIALES DE SANTÉ (CLS, ASV, CLSM) ?
4. LES LEVIERS POUR ROMPRE L'ISOLEMENT SOCIAL ET PROMOUVOIR LA SANTÉ MENTALE
5. RESSOURCES

1. LIEN SOCIAL, ISOLEMENT SOCIAL, SANTÉ MENTALE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

LIEN SOCIAL ET SANTÉ SOCIALE

Le lien social, c'est ce qui nous relie aux autres : notre famille, l'école, nos ami-es, nos voisins, nos réseaux de solidarité, notre réseau professionnel, et ce qui nous relie à la société. C'est ce qui permet à un individu d'appartenir à différents groupes, de se sentir reconnu, intégré, et de façonner son identité. Le lien social, c'est à la fois « *compter sur* » et « *compter pour* »¹ les autres... Ce qui compte, ce ne sont pas seulement les liens que l'on a et que l'on noue, mais comment on les vit et la qualité de ces relations. Le lien social, c'est aussi ce qui fait communauté/société. Selon l'OMS, « *la santé sociale, composante de la santé globale, désigne la quantité et la qualité adéquates de relations dans un contexte particulier permettant de satisfaire le besoin qu'a une personne d'avoir des relations humaines qui importent vraiment*² ».

L'ISOLEMENT SOCIAL ET LA SOLITUDE, DEUX REALITÉS À NE PAS CONFONDRE

L'isolement social est « *la situation dans laquelle se trouve la personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes en nombre ou qualité, est en situation de souffrance et de danger*³ ». Les personnes isolées n'ont pas ou peu de relations au sein des principaux réseaux de sociabilité (familial, professionnel, amical, voisinage, associatif...) et souffrent de cette situation imposée. La solitude, quant à elle, renvoie à un vécu subjectif et se définit indépendamment de l'isolement. Elle peut émerger dans le contexte de relations qui n'offrent pas un véritable espace d'existence ou d'écoute mais également d'un excès de relations. Il faut noter que la solitude

1 Paugam S. Le lien social. Paris France ; Universitaires de France; 2008.

2 Organisation mondiale de la Santé. De la solitude aux liens sociaux : ouvrir la voie vers des sociétés plus saines. Genève : OMS; 2025.

3 Serres J-F, rapporteur. Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité. Paris : Conseil économique, social et environnemental ; 2017. Avis adopté en plénière le 28 juin 2017. Disponible sur : Le Cese

peut parfois être choisie, momentanée, et parfois apaisante ⁴. En 2023, 12% de la population était en situation d'isolement relationnel, et une personne sur trois ne disposait d'aucun ou d'un seul réseau de sociabilité. Concernant le sentiment de solitude, une personne sur cinq indique se sentir régulièrement seule (21%) et 83% des personnes concernées déclarent en souffrir, un chiffre en progression de quatre points par rapport à 2020⁵.

Les personnes les plus précaires sont toujours plus exposées à l'isolement : « *En période de crise économique et surtout pour les plus modestes, la sociabilité est un arbitrage majeur, qui réduit d'autant l'intensité de leurs relations sociales* ⁶ ».

LES EFFETS DE L'ISOLEMENT SOCIAL SUR LA SANTÉ MENTALE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Se sentir soutenu·e, entouré·e et reconnu·e améliore notre bien-être et notre santé mentale. Avoir des liens sociaux solides aide à être en meilleure santé, à vivre plus longtemps⁷ et renforce la capacité à faire face aux difficultés de la vie. Les relations sociales renforcent aussi la vie collective, rendant les communautés plus sûres et plus prospères⁸. À l'inverse, l'isolement ou des liens fragilisés peuvent aggraver la souffrance psychique et nuire à la santé. La crise COVID-19 l'a montré : l'arrêt brutal des contacts sociaux et la fermeture des lieux collectifs ont fortement détérioré la santé mentale des personnes. Les cas de dépression et d'anxiété ont

4. Petits Frères des Pauvres. Quelle est la différence entre la solitude et l'isolement ? [Internet]. 13 août 2019 [dernière mise à jour 25 novembre 2024; cité le 19 août 2025]. Disponible sur <https://www.petitsfreresdespauvres.fr/sinformer/actualites/quelle-est-la-difference-entre-la-solitude-et-l-isolement/>

5 Riffaut, H., Dessajan, S., Saurier, D. (2024). Solitudes 2023, (Re)liés par les lieux : Une approche territoriale et spatiale des solitudes et du lien social, Fondation de France, Observatoire de la Philanthropie).

6 Ibid 5

7 World Health Organization. From loneliness to social connection: charting a path to healthier societies: report of the WHO Commission on Social Connection. Geneva: World Health Organization; 2025 Jun 30. Disponible sur : <https://www.who.int/groups/commission-on-social-connection/report>

8 World Health Organization. From loneliness to social connection: charting a path to healthier societies: report of the WHO Commission on Social Connection. Geneva: World Health Organization; 2025 Jun 30. Disponible sur : <https://www.who.int/groups/commission-on-social-connection/report>

augmenté de plus de 25 % dans le monde⁹. **Les personnes isolées sont plus exposées aux troubles psychiques** comme la dépression, et celles qui en souffrent sont, à leur tour, souvent isolées. L'isolement social ou géographique aggrave donc les difficultés psychiques et freine l'accès aux soins de santé.

2. LES FACTEURS DE L'ISOLEMENT SOCIAL/ LIEN SOCIAL

À chaque moment de la vie (*enfance, adolescence, âge adulte, parentalité...*), l'isolement social peut être vécu. Mais il ne se manifeste pas de la même façon selon l'âge ou les étapes de la vie. Certains événements, comme un déménagement, une séparation ou un changement professionnel peuvent accentuer ce risque d'isolement. De nombreux facteurs influencent nos relations sociales et jouent sur l'isolement social. Ils peuvent se cumuler, s'entremêler et aggraver les impacts de l'isolement social sur la santé mentale des personnes.

Les conditions de vie : L'accès à un logement décent, à un travail, aux études ou aux soins, l'exposition au harcèlement ou aux discriminations ...

L'environnement : Le lieu où l'on vit, la présence et l'accessibilité (ou non) à des espaces extérieurs, à des espaces verts, aux services publics, l'accès et l'exposition au numérique, l'éloignement géographique, l'accès à la vie associative et socio-culturelle ...

Les milieux de vie : Dans les familles, à l'école, au travail, dans un cabinet médical, certaines pratiques professionnelles peuvent accentuer ou bien limiter l'isolement social et les souffrances psychosociales qui en découlent ...

Les facteurs liés à la personne : L'âge, la santé, la confiance en soi, la personnalité, un trouble psychique, être aidant·e familial·e, une hospitalisation à domicile, ou encore être jeune parent...

⁹ World Health Organization. Les cas d'anxiété et de dépression sont en hausse de 25 % dans le monde en raison de la pandémie de COVID-19. Genève : World Health Organization; 2022 Mar 2.

Quand le lieu de vie impacte le lien social

Dans certains territoires (campagnes, villages, petites villes...), l'isolement peut être renforcé : il y a peu ou pas de médecins (déserts médicaux), certains services publics disparaissent, il n'y a pas assez de transports adaptés, ... Cela rend l'accès aux soins et aux ressources plus compliqué, et fragilise la santé mentale, surtout chez les jeunes et les personnes âgées. Les quartiers prioritaires de de la ville (QPV) sont particulièrement impactés par la question des inégalités territoriales et de santé et la santé mentale n'y échappe pas. Par exemple, les QPV sont marqués par un taux de pauvreté trois fois plus élevé, en particulier chez les plus jeunes, un taux de chômage deux fois et demie supérieur, ou encore, une suroccupation des logements trois fois supérieure à la moyenne¹⁰. Ceci augmente les risques de souffrance psychique, même si le tissu associatif ou l'insertion par la pratique sportive sont de véritables leviers et que chaque territoire dispose de ressources particulières.

L'adolescence et la jeunesse, une période de la vie de plus en plus touchée par l'isolement social

Selon l'OMS, « entre 17 % et 21 % des personnes âgées de 13 à 29 ans déclarent se sentir seules, la proportion la plus élevée étant observée chez les adolescents et les adolescentes ¹¹ ». Les facteurs peuvent être multiples : les discriminations, le harcèlement, le manque de confiance en soi, l'utilisation des technologies pouvant impacter négativement le lien social, les difficultés scolaires ou l'accès à un premier emploi, l'éloignement géographique, les troubles psychiques, les questions liées à l'identité, ou encore le manque de soutien dans les études... Quand plusieurs de ces difficultés s'additionnent, le risque d'isolement augmente fortement.

¹⁰ Rapport, Vulnérabilités et ressources des quartiers prioritaires, Observatoire national de la politique de la ville, 2020
https://www.onpv.fr/uploads/media_items/onpv-dossier-coh%C3%A9sion-sociale-2023.original.pdf

¹¹ <https://www.who.int/fr/news/item/30-06-2025-social-connection-linked-to-improved-health-and-reduced-risk-of-early-death>

3. QUEL RÔLE POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

LA PLACE ESSENTIELLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL

Les collectivités territoriales sont des actrices majeures en matière de politiques sociales (*action sociale, revenu minimum d'insertion, protection maternelle et infantile, formation professionnelle...*). De par leur proximité et leurs compétences qui sont autant de leviers pour agir sur le lien social, elles ont toute leur place pour promouvoir la santé mentale et lutter contre l'isolement social à plusieurs niveaux, en complémentarité de l'action de l'État :

- Analyser et caractériser le lien social sur le territoire (ses dimensions culturelles, sociales et temporelles), et repérer les situations d'isolement
- Intégrer la question du lien social dans les politiques publiques locales : à travers les projets d'aménagement du territoire, de logement, d'action sociale, d'action éducative et culturelle, ainsi que les politiques de l'emploi... ; Pour cela, il semble nécessaire de favoriser une plus grande transversalité au sein des organisations
- Améliorer les conditions de vie et de logement en veillant à la qualité des environnements qui influencent directement les interactions sociales
- Soutenir le tissu associatif, dont l'action est essentielle pour maintenir et renforcer le lien social ainsi que pour identifier/repérer les situations d'isolement
- Créer un environnement favorable à la participation citoyenne, notamment en garantissant l'accès de toutes et tous aux services publics et en luttant activement contre les discriminations. Renforcer la proximité avec les usager·es en élaborant des nouveaux modes de coopération avec les habitant·es et les autres acteur·trices du territoire
- Agir sur les milieux de vie (sociaux, scolaires, professionnels, de soin...) et les pratiques professionnelles qui jouent un rôle clé dans le maintien et le développement du lien social

Chaque collectif - associations, entreprises, administrations ... - a une responsabilité. Il s'agit de former et d'accompagner les acteur·rices afin de promouvoir des pratiques qui encouragent l'échange et la coopération ; soutiennent la participation des individus ; créent des environnements bienveillants et solidaires ; améliorent l'organisation du travail pour limiter l'isolement et reconnaissent la place de chacun·e dans l'organisation.

LES DYNAMIQUES TERRITORIALES DE SANTÉ (CLS, CLSM, ASV) : AU CŒUR DE LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL

Dans les quartiers prioritaires de la ville, la santé mentale s'est imposée dès les débuts comme un enjeu central des **Ateliers santé ville (ASV)**, contribuant par la suite à redynamiser les Conseils locaux de santé mentale (CLSM). Les **Contrats locaux de santé (CLS)**, les **Ateliers santé ville (ASV)** et les **Conseils locaux de santé mentale (CLSM)** permettent d'identifier les besoins d'un territoire et de coconstruire des réponses collectives pour agir sur les facteurs influençant le lien social.

Les **Conseils locaux de santé mentale** sont un espace privilégié de concertation et de coordination entre les élu-es, la psychiatrie, les représentant-es des usager-ères, les aidant-es et l'ensemble des professionnel·les du territoire. Ils ont pour ambition d'agir sur les déterminants de la santé mentale. Ils peuvent être à l'origine de multiples initiatives favorisant le lien social et l'inclusion :

- L'organisation des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) pour informer les usager-ères et les professionnel·les et lutter contre la stigmatisation et donc l'isolement
- La mise en place d'événements sportifs inclusifs pour favoriser le lien social
- L'aménagement d'espaces collectifs conviviaux (ex. : jardins partagés) pour agir sur les déterminants environnementaux
- La création d'actions culturelles et participatives pour renforcer le pouvoir d'agir des habitant-es...

Tout cela ne pourrait pas se faire sans le travail des associations qui ont notamment été pionnières pour mettre en place des actions de santé communautaire créées par et pour les personnes concernées.

Pour aller plus loin, consultez le guide « Créer et faire fonctionner un conseil local de santé mentale » - Centre National de ressources et d'appui aux CLSM, CCOMS.

<https://ressources-clsm.org/sites/default/files/2025-05/250519-Guide%20national%20CLSM-web.pdf>

4. LES LEVIERS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES DYNAMIQUES TERRITORIALES DE SANTÉ POUR ROMPRE L'ISOLEMENT SOCIAL ET PROMOUVOIR LA SANTÉ MENTALE

De multiples leviers existent à la main des collectivités territoriales, quelques exemples sont donnés ci-dessous sans être exhaustifs :

REJOINDRE

Analyser et caractériser le lien social sur un territoire

- Réaliser des diagnostics territoriaux ou des études d'impact centrées sur le lien social, en tenant compte des spécificités locales
- Approfondir la notion de lien social dans sa complexité (dimensions culturelles, sociales et temporelles)
- Utiliser l'échelle du « *bassin de vie* » comme outil d'analyse pour mieux saisir la réalité quotidienne des habitant·es
- L'échelle géographique dans laquelle doit se réaliser l'observation de l'isolement social peut difficilement être prédéfinie, indépendamment des réalités de territoire
- Identifier, pour cela, les situations de manière quantitative et qualitative en associant communes, intercommunalités, départements, mais aussi les associations, les professionnel·les, les bénévoles, et les universités
- Associer la population à l'analyse du lien social sur le territoire

Renforcer l'identification des situations d'isolement

- Soutenir les acteur·rices de proximité susceptibles d'identifier les situations d'isolement : Centre communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS), la Protection maternelle et infantile (PMI), les Programmes de réussite éducative (PRE), les professionnel·les de santé, les assistant·es sociales de secteur, le réseau des bénévoles qui travaillent au repérage des personnes isolées, associations, etc...
- Former les intervenant·es de première ligne : agent·es, bénévoles, partenaires, médecine scolaire et Éducation nationale, professionnel·les du soin, associations ... au repérage de l'isolement social et aux premiers secours en santé mentale
- Intégrer la prévention et la lutte contre l'isolement social ainsi que les compétences psychosociales dans les formations des professionnel·les de santé

Valoriser et prolonger les dispositifs existants

- S'appuyer sur les dispositifs déjà opérationnels pour l'identification des situations d'isolement (par exemple : dispositifs liés à la canicule, actions des bailleurs sociaux·ales...)
- Étendre et pérenniser ces initiatives, en les adaptant aux autres contextes et périodes de l'année, afin de garantir un suivi continu

Favoriser l'aller-vers et l'inclusion

- Soutenir et renforcer l'accessibilité des services publics de proximité en assurant un accompagnement global : médiation, accès aux droits, soutien administratif et social
- Adapter les réponses aux réalités locales, notamment dans les territoires ruraux ou territoires enclavés qui sont peu pourvus en termes de ressources, afin de garantir une couverture équitable du territoire
- Mettre en place des dispositifs d'« aller-vers » : donner des moyens des interventions (ex : équipes mobiles psychiatrie précarité (*EMPP*)) dans les territoires peu denses, isolés ou sous-dotés en services de santé

- Soutenir les associations qui jouent un rôle dans le maintien du lien social et donner les moyens au intervenant·es sociaux·ales

RASSEMBLER

Faire de la lutte contre l'isolement social un objectif transversal des politiques publiques

- Repenser l'espace urbain pour toutes et tous (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, enfants...)
- Intégrer l'impact sur la santé mentale et le lien social de tout projet d'aménagement urbain
- Créer des espaces publics propices à la rencontre, au repos (pour faire des pauses - ex : bancs), aux activités partagées (loisirs, discussions informelles) ; et penser l'éclairage sur l'espace public
- Développer des îlots de verdure, jardins communautaires ou partagés : des lieux de respiration mais aussi d'échanges intergénérationnels et interculturels en intégrant les questions d'accessibilité sociale, culturelle, géographique et économique
- Faciliter les déplacements dans les territoires les plus isolés, notamment pour accéder aux soins, aux services publics, aux activités sociales ou culturelles (exemple : mettre en place et communiquer sur les transports à la demande, faire le lien entre le service santé et le schéma de cohérence territoriale (SCOT), ...

Favoriser l'accès aux activités sportives et culturelles

- Lever les freins financiers et d'accessibilité physique (horaires adaptés, déplacements, garde d'enfants...) à la pratique d'activités sportives ou culturelles, pour garantir l'inclusion de tous les publics
- Rendre les lieux publics réellement accessibles : améliorer l'accueil, la signalétique, l'accessibilité physique/sensorielle et cognitive, notamment pour les personnes en situation de handicap
- Inclure les personnes en situation de handicap, y compris avec troubles psychiques, dans toutes les dimensions de la vie sociale : culture, sport, citoyenneté..., et dans la conception des actions les concernant
- Prendre en compte les besoins de la population en termes de traduction et d'interprétariat

FAIRE PARTICIPER

Soutenir et renforcer les espaces de participation et de solidarité

- Soutenir et reconnaître les lieux de dialogue et d'initiative collective : conseils de quartier, maisons de quartier, structures associatives, conseils citoyens mais aussi structures associatives (ressourcerie, tiers-lieux, etc.) en tant que leviers d'expression, de cohésion sociale et de co-construction de réponses locales.
- Soutenir et encourager les actions de santé communautaire, qui permettent de créer du lien social par et pour les personnes concernées.
- Développer la pair-aidance : soutenir les dispositifs comme les groupes d'entraide mutuelle (GEM), valoriser les savoirs expérimentiels, renforcer les synergies entre professionnel·les et pairs.
- Concevoir la ville avec et pour les citoyen·nes afin de renforcer leur sentiment d'appartenance au quartier et la pertinence des aménagements réalisés. Par exemple via les diagnostics en marchant ou les évaluations d'impact en santé.

SOUTENIR

Soutenir les milieux de vie et les acteur·trices du quotidien

- Créer des dispositifs d'appui aux aidant·es (espaces de répit, cafés des aidant·es, accompagnements psycho-sociaux)
- Améliorer les conditions de travail et prévenir les risques psychosociaux au sein même des collectivités locales
- Interroger et agir sur les pratiques éducatives afin de favoriser un climat scolaire bienveillant. Cela implique d'interroger des approches fondées sur la compétition, ou des démarches exclusivement descendantes, qui peuvent générer du stress, de la pression et une perte de confiance chez les élèves
- En parallèle, mettre en place des actions concrètes permettant de développer les compétences psychosociales des élèves, afin de les aider à mieux se connaître, ...
- Prendre en compte des milieux de vie dans lesquels ces pratiques éducatives prennent place (aménagement du milieu, interactions entre les élèves, place du lien social dans les espaces aménagés, etc...)
- Lutter contre les discriminations et garantir l'accès aux droits (formation des agent·es, inclusion scolaire, accompagnement des publics)

Soutenir et renforcer l'offre de soins de proximité en santé et en santé mentale

- Soutenir et renforcer l'offre de soins de proximité en santé et santé mentale dans les zones déficitaires en offres de soins (psychologues, maisons des adolescents, MSP, CPTS, centres de santé)
- Améliorer le repérage ou l'identification des besoins et l'accès aux soins psychologiques, notamment en renforçant l'offre de psychologues dans les structures de proximité, les établissements scolaires, les missions locales, les maisons des adolescents ou via des consultations à tarif adapté
- Soutenir les espaces d'offre de soins coordonnés et ancrés dans un territoire, tels que les Centres de santé (municipaux et associatifs) et maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)

Améliorer les conditions de travail et favoriser l'insertion professionnelle

- En tant que collectivité territoriale employeuse, agir à l'attention de son personnel en travaillant sur la qualité de vie au travail et la santé mentale, en luttant contre l'isolement professionnel, les discriminations, le stress et les risques psychosociaux
- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et des jeunes (en promouvant des partenariats avec des entreprises, en mettant en place des espaces de rencontre entre la population et les employeur·euses potentiel·les...)

Lutter contre toutes les formes de discriminations et de renoncement aux droits

- Former les agent·es des collectivités aux enjeux de discrimination et d'accès aux droits, notamment celles et ceux en charge de l'accueil des publics des services publics
- Soutenir les lieux d'écoute et d'accès aux droits

ÉCOUTER

Développer les espaces d'écoute de proximité en partenariat avec les dispositifs nationaux

- Créer et soutenir les points d'écoute adaptés aux publics cibles. Exemples : Espaces jeunes santé (EJS), Points écoute jeunes, permanences en collèges/lycées/universités, Points seniors ou espaces de parole intergénérationnels
- Favoriser l'ouverture d'espaces dans les mairies, maisons de quartier, centres sociaux... pour accueillir ces dispositifs dans un cadre de proximité
- Soutenir l'hébergement et le développement de groupes de parole associatifs, en particulier dans les lieux ressources de proximité
- Assurer la visibilité des lignes nationales¹², en les intégrant dans les communications locales, les accueils de mairie, les écoles, les services sociaux, etc

¹² Le guide du Psycom « Les lignes d'écoute » recense les dispositifs nationaux proposant du soutien psychologique par téléphone, tchat, internet.
<https://www.psycom.org/sorienter/les-lignes-decoute/>

En somme, le lien social est un déterminant majeur non seulement pour la santé mentale de chacune et chacun mais aussi parce qu'il représente un moteur puissant de notre cohésion sociale.

Les collectivités territoriales sont des actrices essentielles en matière de politiques sociales (action sociale, revenu minimum d'insertion, aide sociale à l'enfance, ...) mais elles ont aussi des compétences qui sont autant de leviers pour agir sur les déterminants du lien social et de la santé mentale : soutien à la création de centre de santé sur des zones moins dotées, aménagement du territoire de manière à favoriser le lien social, formation des agent-es de première ligne et des professionnel·les des collectivités territoriales, soutien aux associations et initiatives qui créent du lien social...

Elles sont aussi, de par leur proximité, à même d'analyser, de caractériser et d'identifier les situations d'isolement social.

Les dynamiques territoriales de santé (CLS, ASV, CLSM), pensées au regard du lien social, permettent d'agir dans la proximité, en lien avec les habitant·es et d'amortir ou de réduire par ce fait les inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS), à condition que ces dynamiques puissent vivre et se développer.

Fabrique Territoire Santé, continuera à interpeler les décideur·euses pour que ces dynamiques territoriales et les fonctions supports qui en découlent soient financées à la hauteur des enjeux et de leurs besoins.

5. RESSOURCES ESSENTIELLES

- ✚ Dossier Ressources 2018 « Santé mentale et isolement social »

<https://www.fabrique-territoires-sante.org/ressources/nos-publications/dossiers-ressources/sante-mentale-et-isolement-social/>

- ✚ Fiche Santé mentale et ruralités, 2023

<https://www.fabrique-territoires-sante.org/wp-content/uploads/2024/05/fiche-4-sante-mentale-PPP-A5-003.pdf>

- ✚ Lien vers la page des ressources santé mentale

<https://www.fabrique-territoires-sante.org/ressources/autres-ressources-thematiques/sante-mentale/>

- ✚ Les travaux du Psycom

<https://www.psycom.org/>

- ✚ Les travaux de Minds

<https://www.minds-ge.ch/>

- ✚ Site du Centre de ressources CLSM, CCOMS

<https://ressources-clsm.org/>

- ✚ Repenser les actions de la ville au prisme de la santé mentale : Exemples d'actions Villes Santé 2025

<https://villes-sante.com/wp-content/uploads/2023/02/Note-sante-mentale.pdf>



Cette note s'est notamment appuyée sur le Dossier ressources « Santé mentale et isolement social » ainsi que sur un groupe de travail composé d'Elus Santé Publique et Territoires (ESPT), du Centre National de ressources et d'appui aux CLSM, ainsi que de membres du bureau de Fabrique Territoires Santé

Fabrique Territoires Santé

<https://www.fabrique-territoires-sante.org/>